Jean-Baptiste André Godin à monsieur Parmentier, 14 novembre 1862

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (6)
Collation4 p. (391r, 392r, 393v, 394r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Parmentier, 14 novembre 1862, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 06/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/42094

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction14 novembre 1862
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireParmentier [Guise]
Lieu de destinationGuise (Aisne)

Description

RésuméSur la route n° 55 de Jonqueuse à Étreux. Godin accepte volontiers le choix de Parmentier en tant qu'expert désigné d'office et lui communique ses observations. Godin fait transporter des marchandises sur un tronçon de la ligne n° 55 ; il a contracté un bail annuel de 250 F avec Brunel pour la location d'un port placé sur le chemin, où les déchargements sont plus économiques qu'au port de Longchamps ; l'administration prétend qu'il a fait des dégâts considérables au chemin en 1861 et 1862 alors que les seuls travaux d'entretien ont été faits par lui ; il renonce depuis à emprunter le chemin et fait décharger ses bateaux au port de Longchamps, aussi la question ne porte que sur le passé ; Godin conteste qu'il ait dégradé la route qui n'est achevée que pour la moitié du trajet ; il a proposé néanmoins une indemnité à l'administration de 200 F correspondant au déchargement de 20 bateaux par an à Longchamps chez Macaigne au prix de 10 F par bateau, indemnité que l'administration juge insuffisante malgré l'inachèvement de la route. Godin communique à Parmentier un état annuel de ses transports en précisant que 2 198 tonnes transitent par le chemin.

Mots-clés

Animaux, Arbitrage (droit), Chemins de fer, Conflit, Finances d'entreprise, Fonderies et manufactures "Godin", Industrie, Transport de marchandises
Personnes citéesMacaigne [monsieur]
Lieux cités

- Étreux (Aisne)
- Jonqueuse, Macquigny (Aisne)
- Longchamps, Vadencourt (Aisne)
- Saint-Quentin (Aisne)

Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 14/09/2022
Dernière modification le 26/04/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/42094